



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 14 juin 2016
19 heures 00

SL/NB

N° 002007

Ressources
Humaines - Mise à
disposition d'un
agent auprès du
Groupement
Commercial et
Artisanal du Pays
d'APT

Affiché le :

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 14 juin 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 8 juin 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint)

ABSENTS : M. Cédric MAROS (5e Adjoint)

La séance est ouverte, Mme Isabelle MORARD-PONTET est nommée Secrétaire.

Afin d'accompagner le développement de l'activité commerciale et artisanale de la Ville d'APT, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de mettre à disposition auprès du Groupement Commercial et Artisanal du Pays d'APT, un agent, pour une durée hebdomadaire minimum de 20 heures.

Les missions principales confiées à l'agent mis à disposition seront :

- Contribuer à la mise en œuvre et au développement du dispositif FISAC ;
- Elaborer un plan de communication ;
- Proposer un programme d'animations et participer à sa mise en œuvre ;
- Coordonner les actions et faire le lien entre les commerçants et le public ;
- Assurer des permanences d'accueil des citoyens ;
- Réaliser des tâches administratives (saisie de courriers, comptabilité, etc.).

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale, articles 61 et suivants.

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, article 35-1.

Vu la loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique qui a renforcé le régime juridique de la mise à disposition des fonctionnaires et agents publics qui devient une des modalités de la mobilité des fonctionnaires.

Les conditions de la mise à disposition ont été ainsi largement réformées : elles font l'objet, pour la fonction publique territoriale, du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 cité en référence qui se substitue au décret antérieur du 8 octobre 1985.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Approuve la proposition de Madame le Maire de mettre à disposition un agent auprès du Groupement Commercial et Artisanal du Pays d'APT à compter du 20 juin 2016, à raison de minimum 20 heures hebdomadaires, jusqu'à la fin de l'année 2016 avec des possibilités de renouvellement.

Précise que cette mise à disposition répond à une volonté politique de redynamiser le centre-ville d'APT en participant au développement de l'activité commerciale et artisanale.

Autorise Madame le Maire à établir et conclure la convention venant en application de la présente ainsi que tout acte et document relatifs à cette mise à disposition.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI